

SÉANCE DU 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique PAQUEREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Dominique PAQUEREAU, Maire – M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Émilie DUPREY, M. Patrick PERDRIAU, Mme Corinne LAPORTE, les adjoints – M. Pascal CAILLE, conseiller délégué – M. Yvan BLOT, M. Jean-François BOLTEAU, M. Bernard BULTEAU, Mme Sandrine FRANCOIS, M. Paul SALAÜN, Mme Christelle SOURISSE

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU
M. Alain CHAMPAIN qui donne pouvoir à M. Yvan BLOT
M. Florian JOUET qui donne pouvoir à Mme Sandrine FRANCOIS
M. Pascal BLANCHARD qui donne pouvoir à Mme Corinne LAPORTE
Mme Bernadette MARTINEAU qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
Mme Judith MAUTAUBAN qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Marie FONTENEAU qui donne pouvoir à M. Jean-François BOLTEAU
Mme Sabrina MANDIN – Mme Isabelle LACREUSE – M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 09/04/2019

Monsieur Yvan BLOT est nommé secrétaire de séance.

REVISION DES TARIFS DE LOCATIONS DE LA SALLE FESTIVALE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que du fait des travaux de restauration en cours de la Salle Festivale et des réservations déjà enregistrées pour celle-ci à compter de septembre, il convient, d'ores et déjà, de voter les tarifs qui seront appliqués.

Tenant compte des tarifs de location actuels de la Salle Pastourelle (petite et grande salle) et des anciens tarifs de la Salle Festivale,

Considérant l'ampleur des travaux de restauration engagés (extension, réfection complète des sols, murs et plafonds),

Vu les 22 000 € d'investissement supplémentaires réalisés pour créer une cuisine de remise en température avec notamment une ligne de plonge, un meuble réfrigéré sous le bar et la remise à niveau de la vaisselle mise à disposition,

Compte tenu de la capacité d'accueil de la salle qui se situe entre la grande salle Pastourelle et la petite,

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident que seront appliqués, à compter de la réouverture de la Salle Festivale, les tarifs suivants :

SALLE FESTIVALE – Tarifs 1 jour	Associations	Particuliers
Vin d'Honneur avec bar	20,00 €	120,00 €
Salle sans cuisine	100,00 €	180,00 €
Cuisine avec équipements	50,00 €	70,00 €
Salle avec cuisine	150,00 €	250,00 €

Si location sur 2 jours, le second jour est facturé 50% du prix de la veille

Forfait ménage proposé : 45 € en sus

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Pascal GUICHETEAU, agent technique sur la commune fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin prochain.

En vue de son remplacement, le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de recruter un agent par voie de CDD sur une durée de 3 mois. Passé ce délai et si tout se passe bien, il pourra être ensuite stagiairiser sur le grade d'adjoint technique territorial.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif « argent de poche » s'adresse aux jeunes de 16 et 17 ans, voire plus s'il s'agit de jeunes isolés socialement (jusqu'à 26 ans). Les jeunes sont encadrés par les agents de la collectivité et/ou des élus.

Les chantiers se déroulent par demi-journée (3 heures de travail effectif avec pause de 15 ou 30 minutes au bout de 1.50 heure) pendant les périodes de vacances (20 jours maximum l'été et 10 jours maximum sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires), dans des lieux publics ou dédiés à l'accueil du public.

Afin d'acter la mise en place de ce dispositif, les membres du Conseil Municipal :

- valident les travaux envisagés dans le cadre de cette opération : peinture des mains-courantes au stade, des portes intérieures de la salle de sports, de bancs, des tablettes du bar, etc ou encore des travaux d'entretien d'espaces verts.
- décident d'acter la mise en œuvre du dispositif « argent de poche » sur la Commune des Brouzils et fixer le montant de la rémunération par demi-journée à 15 €.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes pour de la fourniture de matériel informatique avec la Communauté de Communes, ses communes membres intéressées et le CIAS de St Fulgent.

Ce groupement a pour objectif de profiter de prix avantageux et d'optimiser le service tant pour les besoins propres de la Communauté de communes que pour ceux des membres du groupement.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE GEO-REFERENCEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes pour le géo-référencement et la numérisation des réseaux des eaux usées et des eaux pluviales avec la Communauté de Communes, ses communes membres intéressées et le CIAS de St Fulgent.

La constitution de ce groupement est justifié par la prise de compétence « assainissement » par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier dernier et par le fait qu'il est indispensable que celle-ci dispose d'informations précises concernant les réseaux des communes. Egalement, la compétence « eaux pluviales » est quant à elle toujours exercée par les communes qui pour la plupart n'ont pas de données géo-référencées dans ce domaine.

TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts est compétente dans le domaine de l'assainissement collectif.

La Commune a, dans un premier temps, transférer ses excédents de son budget assainissement à son budget général. Il convient désormais de les reverser à la Communauté de Communes par les écritures suivantes :

- Transfert de l'excédent de fonctionnement de 129 657.54 € : dépense au compte 678
- Transfert de l'excédent d'investissement de 29 090.01 € : dépense au compte 1068

Monsieur le Maire rappelle également que la Commune a, en parallèle, transférer un encours de dettes à la Communauté de Communes de 256 865.70 € (réparti en 3 emprunts).

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie et pour lesquelles il a décidé de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain dont il a délégué.

	Date	Vendeur	Désignation	Réf.	Surface	Adresse
1	26/03/2019	M. et Mme Bernard REZEAU	Maison d'habitation	AB 98	796 m ²	14 Place des Tilleuls
2	27/03/2019	M. et Mme Cyril PAPIN	Maison d'habitation	AB 310	45 m ²	7 Place Pierre Monnereau
3	29/03/2019	Consorts Chaillou	Maison d'habitation	AB 219	727 m ²	5 rue du Vivier
4	03/04/2019	M. et Mme Christophe FORESTIER	Maison d'habitation	AD 114	840 m ²	8 rue du Grand Pré

FOYER DES JEUNES – ETUDE ET PROPOSITIONS

Mme Corinne LAPORTE, responsable de la commission associations et événementiel, présente l'étude réalisée pour la création d'un foyer des jeunes sur la Commune. Elle expose la situation actuelle et fait remonter les demandes des jeunes. La commission a également interrogé plusieurs communes alentours qui disposent d'un foyer des jeunes et a rencontré Maud PAVAGEAU, animatrice jeunesse, pour avoir son sentiment sur ce projet. Les membres du Conseil Municipal décident de valider l'idée d'organiser une réunion publique sur le sujet et, selon les réactions, valideront ou non la décision d'ouvrir un foyer des jeunes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Signature d'une convention avec le SyDEV pour l'éclairage de l'accès au terrain d'honneur : fourniture et pose de 6 candélabres d'une hauteur de 6 m (coût total = 17 534 € HT – participation du SyDEV de 30 % = restant à charge pour la commune de 12 274 €).
- Réunion avec les demandeurs d'emploi organisée par REEL, en mairie, le jeudi 25 avril de 10h à 12h
- Elections européennes : date de réunion de la commission de contrôle des listes électorales le jeudi 2 mai à 18h15 (réunion ouverte au public)
- Les écoles fêteront toutes les deux leurs 10 ans, le 7 juin pour l'école publique et le 21 juin pour l'école privée.